

<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU</b>		
<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 1 Procurations : 4	Pour : 23 Contre : 9 Abstentions : 0	<b><u>4-3</u></b>

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 31 mai 2023

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

**Procurations** : Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Véronique PORTET à Michel RAULET - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

**Absente excusée** : Carine MENDEZ.

**Secrétaire de séance** : Henri UNINSKI.

Madame le Maire propose au conseil de procéder à des réajustements et des rectifications des crédits inscrits au budget primitif 2023 du budget « eau », au moyen d'une décision modificative.

Les éléments ci-dessous récapitulent les virements de crédits de chapitre à chapitre permettant d'ajuster les prévisions budgétaires.

La décision modificative augmente de 5.000 € le budget en investissement.

Le Maire  
Alain ROCHET



## En Investissement

- Inscription de 5.000 € au chapitre 001 en recette d'investissement, afin de corriger une erreur de plume sur le budget 2023.
- Une affectation de crédits en dépense d'investissement au chapitre suivant :
  - 21 Immobilisations corporelles 5.000,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
21	Immobilisations corporelles	5.000,00 €	001	Excédent antérieur reporté	5.000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5.000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5.000,00 €</b>

L'équilibre se fait donc à 5.000 € en crédits nouveaux en recette et en dépense d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable au budget « eau » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget « eau » ;

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faites jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires ;

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget « eau » et autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve la décision modificative n°1 du budget 2023 « Eau ».

**Article 2 :** Autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Fait en l'hôtel de ville, le six juin deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 juin 2023

Pour Le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Alain ROCHET

Le secrétaire de séance,

Henri UNINSKI



Le Maire Adjoint,  
Alain ROCHET

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 14/6/2023  
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20230613-4-3-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2023